



Agriculture

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP

01 49 55 52 84 / 40 04

foagriculture@agriculture.gouv.fr



COMMUNIQUE

Paris, le 16 juillet 2025

« Police Sanitaire Unique » (PSU) : une réforme qui patine, faute de visibilité, et d'alignement entre objectifs et moyens

La **réforme de la PSU**, qui repose en partie sur la délégation de certaines missions à des opérateurs privés — inspections sanitaires en remise directe (restaurants, boucheries, grandes et moyennes surfaces...), ainsi que la réalisation de certains plans de surveillance et de contrôles (PSPC) — présentée comme un **levier majeur de modernisation et d'efficience** pour les services de contrôle et la sécurité sanitaire des aliments, révèle à l'usage une **mise en œuvre chaotique** et largement **contestée par le terrain**.

Le groupe de travail du 3 juillet 2025, réunissant la Directrice générale de l'alimentation (DGAI), des agents des directions départementales en charge de la protection des populations (DDecPP) et leurs représentants, a mis en lumière une **accumulation préoccupante de dysfonctionnements**.

L'**écart entre les ambitions initiales et la réalité opérationnelle** s'accroît dangereusement. Le nombre **d'inspections** dans le secteur de la **remise directe**, initialement fixé à **25 000**, a été **révisé** à la baisse en 2025, pour atteindre seulement **17 000 inspections**, traduisant un recul des exigences face aux défaillances des délégataires. Par ailleurs, l'objectif d'**augmentation de 10 %** des inspections dans les **établissements agréés** n'a **pas été atteint**. Quant au **taux de réalisation** du Plan de Surveillance et de Contrôles (**PSPC**), il n'était que de **35 % au 30 juin 2025**, en raison de difficultés de montée en compétence.

La **formation des délégataires**, censée garantir la qualité et la fiabilité des contrôles délégués, apparaît aujourd'hui largement **insuffisante**. **Jusqu'à la moitié du temps des agents** des DDecPP, en charge du suivi de la délégation, est **absorbée par la correction des rapports des délégataires** et la saisie dans des outils informatiques défaillants, éloignant ainsi les équipes de leurs missions essentielles de contrôle.

Un **autre point de tension** concerne la **gestion des suites administratives et judiciaires** des inspections. **FO Agriculture** note que dans certains départements, **plus de 40 % des inspections donnent lieu à des suites**, un seuil critique qui engendre une **surcharge importante** pour les agents des DDecPP, chargés de leur gestion administrative, de leur suivi et des recontrôles associés, assurés sans moyens adaptés.

Sur le plan des **moyens humains**, la DGAI a confirmé qu'**aucune garantie** n'est acquise concernant l'**octroi des 60 ETP demandés** par le MASA, dans un contexte de réduction massive des dépenses publiques visant à économiser 44 milliards d'euros. Cette absence de moyens fragilise considérablement les services déconcentrés.

Cette réforme PSU, en l'état, apparaît davantage comme une démarche mal encadrée, dépourvue de moyens suffisants, au détriment des agents et de la qualité du service public.

FO Agriculture appelle à un réajustement urgent et profond, reposant sur :

- Une **révision de la gouvernance** pour garantir transparence et dialogue social,
- La **réévaluation et sécurisation des moyens** humains et techniques,
- Des **correction rapide des outils numériques** (RESYTAL, DEDAL),
- Une **programmation réaliste des missions**, alignée sur les ressources réelles,
- Une **clarification juridique des responsabilités**, en particulier autour du contrôle unique.

FO Agriculture insiste également sur la nécessité d'un **dialogue social renforcé**, avec la mise en place d'un **observatoire syndical du déploiement PSU** et des **bilans locaux partagés**.

Sans ces mesures, la réforme dite « Police sanitaire unique » risque de devenir un symptôme supplémentaire de l'épuisement d'une administration déjà en tension, au détriment de la population et des professionnels de l'alimentation.